



Télétravail : les entreprises fa- de la « non mobilité »

Depuis le confinement, le télétravail s'est imposé dans les entreprises avec un impact sur la mobilité : moins de trajets domicile/travail et de missions. Cette « non mobilité » devient un enjeu pour les dépenses liées aux flottes mais pas uniquement.

Selon l'observatoire de la qualité de vie au travail, Actinéo, entre six et huit millions de salariés ont été assignés à domicile pendant le confinement. Cet épisode a laissé des traces comme le montre une étude réalisée par cet organisme avec Sociovision : au sein des grandes métropoles un actif sur trois télétravaille désormais une partie de son temps. Surtout, le regard sur les déplacements a changé : 61 % de actifs considèrent le temps de trajet comme un « problème majeur ». Chez Digi-vent, une start-up spécialisée dans les services autour de l'événementiel, certains salariés ont même demandé à passer à 100 % en télétravail. Une évolution rendue possible par le flex office,

une allocation des postes de travail à la demande et au jour le jour. « Avant le confinement, nous appliquions le flex office sur 15 à 20 % des postes en raison de l'activité de ces collaborateurs. Aujourd'hui, nous en sommes à 50 % donc un siège sur deux est vide » observe Jonathan Astruc, cofondateur de l'entreprise. Ces trajets, le matin et le soir, n'ont pas été les seuls impactés. « Chez nous, la réduction des déplacements a été drastique » reconnaît le chef d'entreprise. Avant, nous faisons des road shows pour voir nos clients, aujourd'hui tous nos rendez-vous de pré-vente sont dématérialisés. »

PAS DE DIMINUTION DES PARCS

Pourtant, cette tendance ne présage pas d'une réduction

des parcs. Selon le baromètre 2021 des flottes et de la mobilité, réalisé par Arval Mobility Observatory, 10 % seulement des gestionnaires l'envisagent alors que 49 % prévoient plutôt une augmentation accompagnée de solutions de mobilité. Peut-on en attendre une économie ? « Pas sur les véhicules de fonction car c'est un avantage contractuel donc il s'agit d'un coût fixe » analyse Guillaume Lamé, responsable de la vidéo-collaboration chez Logitech France. En revanche, le télétravail a boosté une autre catégorie de dépenses, celles d'IT indispensables pour adapter les sites au smart office. « Un an avant la Covid, 5 % des salles de réunions étaient équipées pour la visio-conférence. Aujourd'hui, c'est 15 %, con-



1 Guillaume Lamé, responsable de la vidéo-collaboration chez Logitech France.

2 Sophie Volland, responsable des services généraux du groupe Atlantic.

3 Antoine Plantier, président et cofondateur de Sharing Cloud.

4 Jérôme Princet, directeur général de Bornes Solutions.

5 Stéphane Seigneurin, président de Sharvy.

6 Jonathan Astruc, cofondateur de Digivent.

ce aux enjeux

state ce prestataire dont le carnet de commande est rempli. « Nous avançons à marche forcée même si nous accusons toujours un retard par rapport à l'Europe du Nord. » La non-mobilité implique également des dépenses par collaborateur. « Le package peut varier de 300 à 5 000 euros par employé, no-

tamment s'il faut s'équiper d'ordinateurs portables », évoque Antoine Plantier, président et cofondateur de Sharing Cloud, spécialiste du smart office.

DES RÉDUCTIONS DE DÉPENSES ANNEXES

Contrairement aux dépenses de mobilité, celles de la non-

mobilité ne s'imputent pas sur le budget des gestionnaires de flottes. Quant aux gains en TCO, ils n'ont pas encore été chiffrés mais ils sont potentiellement nombreux : moindre consommation de carburant, de péages, de parkings, amélioration du bilan carbone, recul de la sinistralité donc amélioration du ratio sinistre/prime des contrats flottes... On ignore également dans quelle mesure ces économies couvrent les dépenses engagées pour le flex office et le smart office. « Nous observons chez les grands comptes une réduction de 30 à 40 % des postes de travail mais sans que cela se traduise par une réduction des surfaces », note Antoine Plantier. Même si des ajustements sont en cours comme sur le stationnement. « Nous avons trente places assises mais dix places de parking pour quarante employés », explique Guillaume Lamé chez Logitech France. Ici, aucune place n'est fixe, pas plus en sous-sol que dans les étages. « Nous sommes dans l'«hostelling corporate», chaque salarié déclare et réserve quand il vient au bureau, ce qui permet de lisser le trafic sur la semaine et d'optimiser les mètres carrés. » Cette tendance a fait le succès d'un prestataire tel que Sharvy (ex-MyCarSpot), expert de la gestion à distance des espaces partagés dans les entreprises. L'application permet aux collaborateurs de réserver un parking, un bureau, une salle de réunion ou encore un siège au restaurant d'entreprise le midi.

DES GAINS IMMÉDIATS DE STATIONNEMENT

« Une place de parking coûte en moyenne 1 000 à 2 500 euros par an selon la zone or notre

application peut faire gagner jusqu'à 35 % de places », affirme Jérôme Seigneurin, président de Sharvy. Parmi ses clients, Nielsen, le conseil départemental des Yvelines, ou encore Engie ont pu renoncer à louer des capacités de stationnement supplémentaires dans des parkings publics. L'économie réalisée s'accompagne d'un progrès en termes de service rendu. « Depuis que le télétravail est devenu un incontournable, les bénéficiaires d'une place de stationnement ne sont plus seulement les managers. Les accès ont été redistribués entre tous les collaborateurs », souligne ce prestataire. Les gains associés à la non mobilité sont d'autant plus importants sur un nouveau site. Tel est le cas d'Atlantic, spécialiste du confort thermique, qui a inauguré son siège commercial à Arcueil, au mois de mai dernier. « Nous avons revu les règles en instaurant un droit à la place valable un an et tout le monde est sur un pied d'égalité » souligne Sophie Volland, responsable des services généraux qui a déployé Sharvy. Ce partage s'est accompagné de la résiliation de places dans un parc Indigo et de l'optimisation des capacités internes. « Le loyer des places de parking à Arcueil représente 153 K€/an. En raisonnant sur l'application en demies journées d'occupation, l'économie potentielle peut aller jusqu'à 38 K€/an ce qui est loin du coût annuel de la solution. » La recherche d'autres gains est désormais envisagée comme une mutualisation des places avec un autre locataire de l'immeuble, lui aussi confronté à la non-mobilité d'une partie de ses salariés ●

Jean-Philippe Arrouet

LA NON MOBILITÉ CHANGE L'ÉLECTRIFICATION

Le recul des trajets domicile/travail modifie le schéma classique d'installation d'infrastructures de recharge en entreprise. « Avec des bureaux en flex office et des places de parking réservées à l'acte, il est plus difficile d'avoir des bornes dédiées », pointe Jérôme Princet, directeur général de Bornes Solutions. Quant aux collaborateurs, ils ne peuvent plus compter sur cette recharge tous les matins. « La tendance est forte pour l'installation de bornes à domicile », constate ce spécialiste qui propose un loyer unique pour l'installation d'une borne à domicile et sa consommation (dont Bornes Solutions reverse ensuite le montant au collaborateur).